Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212200919-20260210-D26_10_02_0004-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE
DE
KERMOROC'H

22140

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE KERMOROC'H

EN DATE DU 10 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de KERMOROC'H, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Yannick PRIGENT, maire.

Présents : Marie Yannick PRIGENT, Jean-François LE FICHANT, Sonia LE MEVEL, Yann BOURGES, Bénédicte LABAT, Hervé LE BRIS, Pierre GAUTIER

Absents excusés : Chloé ROUX, Émile MONFORT

Procuration : Émile MONFORT donne procuration à Bénédicte LABAT

Secrétaire de séance : Bénédicte LABAT

Nombre de membres au conseil					9	**Date convocation 05.02.2026**
Nombre de présents					7	
Nombre de votants					8	
Pour	**8**	Contre	0	Abstention	0	

Délibération N° 10-02-0004 - Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Madame le maire informe l'assemblée que la ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Agricole des Côtes-d'Armor arrive à échéance le 19 février 2026 et qu'il y a lieu de la renouveler.

Madame le maire explique à l'assemblée qu'une ligne de trésorerie permet de disposer d'une sécurité financière face à un défaut de trésorerie momentané compte tenu des rentrées tardives d'un certain nombre de recettes et ce pour faire face aux dépenses courantes et urgentes.

Madame le maire propose de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 euros aux conditions suivantes :

- EURIBOR 3 mois moyenné non flooré à 0* + marge de 1% (à titre indicatif : index Euribor 3 mois moyenné du mois de décembre 2025 = +2,045 % soit un taux de 3,045 %).
- Frais de dossier : 0.25 % du montant de la ligne, soit 250€ (payable en une fois à la signature du contrat). Pas de commission de non utilisation.
- Durée : 12 mois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- CONSIDÉRANT la nécessité d'une ligne de trésorerie qui permet une gestion performante et aisée de la trésorerie avec la possibilité de rembourser la somme empruntée, à tout moment, dès que les disponibilités de la commune le permettent ;

· AUTORISE le maire à solliciter auprès du Crédit Agricole, aux conditions exposées ci-dessus, l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 euros.

· CONFÈRE en tant que de besoin, au maire, toutes délégations utiles pour la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Pour copie conforme
Le maire,
Marie Yannick PRIGENT

MAIRIE DE KERMOROC'H 22140 (Côtes d'Armor)

Certifiée exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission en préfecture de Saint-Brieuc le 18 février 2026

et de la publication le 18 février 2026

MAIRIE DE KERMOROC'H 22140 (Côtes d'Armor)